



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement**

Saint-Denis, le **18 MAI 2022**

Service eau et biodiversité  
Unité politique de l'eau et des milieux aquatiques  
Affaire suivie par : Valentin Le Tellier  
Tél : 02 62 94 72 44  
Courriel : valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : SEB/UPEMA-144/VLT/2022-402

**Objet :** Rapport de fin de consultation du public sur le projet de PDPG 2022-2027

### 1. Contexte

La plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) est le document de référence des structures associatives de pêche de loisir en termes de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles.

La réalisation de ce plan est une obligation réglementaire prévue par l'article L. 433-4 du code de l'environnement pour exercer un droit de pêche, ce qui est le cas de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA). Le document a été mis en place pour la première fois à La Réunion en 2006, puis mis à jour en 2014. Le plan soumis à approbation couvre la période 2022-2027

Il comprend un diagnostic précis de l'état des populations de poissons et macrocrustacés, ainsi qu'un plan d'actions en vue de la protection, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles qui s'impose à la FDAAPPMA et aux AAPPMA de La Réunion.

Le PDPG a été réalisé en concertation avec les AAPPMA et les principaux partenaires.

### 2. Modalités de consultation

Le projet de PDPG et le projet d'arrêté préfectoral l'approuvant ont fait l'objet d'une **consultation du public** sur le site de la préfecture (<http://www.reunion.gouv.fr/plan-departemental-de-protection-du-milieu-a9213.html>) du 9 au 29 mars 2022 inclus, conformément à l'article L. 123-19-1 cadrant la consultation du public « hors procédure particulière ». La consultation était libre, les participants pouvant s'exprimer sans formalisme particulier.

### 3. Résultats et modalités de prise en compte de la consultation

Aucune contribution n'a été formulée sur ce projet pendant la période de consultation. Par conséquent, ces documents ont été validés tels quels sans modification.

Pour le directeur de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement et par délégation,  
le chef de l'unité politique de l'eau  
et des milieux aquatiques,

Grégoire de Saint-Romain

Annexe : capture d'écran de l'interface de visualisation des résultats de la consultation

Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles de La Réunion 2022-2027 (Du 9 au 29 mars 2022 inclus)

ARTICLE NUMÉRO : **9213**  
 Cet article est  publié en ligne  
 Voir en ligne  
 Afficher l'historique des modifications

LOGO DE L'ARTICLE [?]  
 Télécharger un nouveau logo  
 Parcourir... | Aucun fichier sélectionné  
 Téléverser

1 auteur [?]  
 ANELARD Jean- François  
 237 articles  
 14 messages de forum  
 [Ajouter un auteur] [Retirer l'auteur]

DATE DE PUBLICATION EN LIGNE : 9 MARS 2022  
 DATE DE RÉDACTION ANTÉRIEURE : N.C.

Date de fin de publication (au format jj/mm/aaaa) [?]  
 Choisir

Choix de la forme (gabarit de la page)  
 Article sur lequel on peut ajouter des commentaires [?]  
 Choisir

Mettre un raccourci sur la page d'accueil, ajouter une fonctionnalité, etc.  
 Choisir

Aucun mot-clé [?]  
 [Ajouter un mot-clé]

Descriptif :  
 Une consultation du public est ouverte du 9 au 29 mars 2022 Inklus (21 jours)

Messages publics sur :  
 Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles de La Réunion 2022-2027

Messages internes | Messages sans table

Tous | Filtres (1)

1 message de forum

12578

PDPG 2022-2027 - Test formulaire  
 11 mars 2022 à 12h16min par ANELARD Jean- François - jean- francois.anelard@developpement-durable.gouv.fr [Tous les messages de cet email]

Réponso à l'article Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles de La Réunion 2022-2027 [voir les messages]

Bonjour, ceci est un test du formulaire pour déposer une contribution. Ne pas en tenir compte.

1 contribution(s)  
 Fonctionnement du forum :  
 modération a posteriori [?]  
 Enregistrer

Fonctionnement de la pétition :  
 Pas de pétition [?]  
 Enregistrer

Acune contribution enregistrée à l'exception du test du formulaire.